



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du jeudi 7 mars 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 25 ^{ème} délibération
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
CHANAZ	Yves HUSSON

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable Pilotage de la Performance
Noémie BOURDAGEAU	Assistante du service Communication

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 29 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 25 présents, et 26 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 18 Année : 2019
Exécutoire le : 14 MARS 2019
Affichée le : 14 MARS 2019
Visée le : 14 MARS 2019

MARCHÉS PUBLICS Marché n°2019-01 : Collecte des cartons de professionnels Attribution

Monsieur le Président rappelle que la prestation de collecte des cartons des commerçants sur l'hyper-centre aixois est effective depuis l'automne 2002. Elle consiste en une collecte classique en camion 4 jours par semaine toute l'année. Durant la période estivale de 4 mois, la collecte de l'hyper centre Aixois est effectuée de manière plus écologique et respectueuse des activités touristiques par la mise en place d'une collecte hippomobile. Depuis 2017, la collecte a été étendue aux cartons du secteur de l'Albanais, qui était portée jusqu'alors par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA).

Cette collecte permet de détourner une partie des tonnages des cartons de professionnels (174 tonnes en 2018) des tournées de collecte des emballages gérées en régie par Grand Lac, et contribue à préserver la propreté du centre-ville d'Aix-les-Bains. Ces cartons ainsi collectés sont directement mis en balles, sans passer par la chaîne de tri du centre de tri de Savoie Déchets.

La consultation a été passée sous forme d'appel d'offres ouvert pour un accord cadre de service à bons de commande.

La date limite de réception des offres a été fixée au 11 février 2019 à 12h. 1 offre a été réceptionnée.

Au vu des critères d'attribution (55 % prix, 35% valeur technique et 10% performance environnementale) et de la clause obligatoire d'action d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires, la commission d'appel d'offres réunie le 25 février 2019 propose de retenir l'entreprise TRIALP pour un montant estimatif de 76 976 € HT annuel.

En conclusion, et au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose que ce marché soit attribué à l'entreprise TRIALP à compter du 1^{er} avril 2019, pour une durée de 1 an. Ce marché sera renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget Déchets (programme 261).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché n°2019/01 à l'entreprise TRIALP,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2019-01 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 25
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2019-01 : Collecte des cartons de professionnels - Attribution

Date de transmission de l'acte : 14/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 14/03/2019

Numéro de l'acte : d2752 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190307-d2752-DE

Date de décision : 07/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)